

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE **CAMPAN**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**(P.L.U.)**

**REVISION**  
**APPROBATION**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**(P.A.D.D.)**

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de ce jour  
à CAMPAN, le.....  
Le Maire

**PUBLICATION:** 07/01/1986  
**APPROBATION:** 10/11/1988  
**MODIFICATIONS:** 26/06/1998  
10/02/2006

Pièce:

**2. 0**



# ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE CAMPAN

## 1° - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE, ESPACE DE VIE LOCALE ET TOURISTIQUE :

- Protéger les éléments naturels qualitatifs (ruisseaux, masses boisées, estives, falaises,...) de la commune, en tant que richesse patrimoniale,
- Prendre en compte les contraintes naturelles dans la réflexion sur le développement durable de la commune, (zones inondables, avalanches, éboulements...),
- Faciliter l'agriculture en fonction de l'urbanisation existante (traditionnellement extrêmement dispersée au sein des zones agricoles) et future (souhaitée plus recentrée),
- Définir des prescriptions architecturales pour les hangars agricoles et les bâtiments d'élevage de la zone agricole,
- Protéger de toutes constructions nouvelles les zones de prairies paysagèrement sensibles au nord et au sud de Campan, pour mettre en valeur le village.

## 2° - MAINTENIR LES ZONES CONSTRUCTIBLES DU POS EN LES STRUCTURANT :

- Conforter l'identité du bourg de Campan en définissant des extensions limitées et des coupures paysagères « écrins » de part et d'autre,
- Conforter l'identité du bourg de Sainte Marie, et organiser ses extensions,
- Organiser les « villages » de Gripp, La Séoube, L'Espiadet (regroupements à forte valeur symbolique),
- Structurer l'urbanisation linéaire traditionnelle amplifiée depuis les 20 dernières années, en quartiers, pour permettre une continuité harmonieuse, et rythmer le linéaire de la nappe bâtie en maintenant « les espaces de respiration existants »,
- Créer des zones de protection autour de l'église de la Séoube et des chapelles isolées pour les mettre en valeur,
- Contenir les noyaux isolés d'habitat existants.

### **3° - CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE :**

- Identifier clairement les noyaux d'activités touristiques existants (domaine skiable, campings, hébergements collectifs) et permettre leur évolution,
- Créer une zone réservée à l'accueil touristique (lits banalisés) à Artigues,
- Favoriser la valorisation « culturelle » de la carrière de marbre de l'Espiadet,
- Aider le développement des commerces du bourg de Campan et de Sainte Marie,
- Favoriser l'accueil touristique, la location à l'année,
- Encadrer les résidences secondaires et organiser le changement d'affectation des granges.

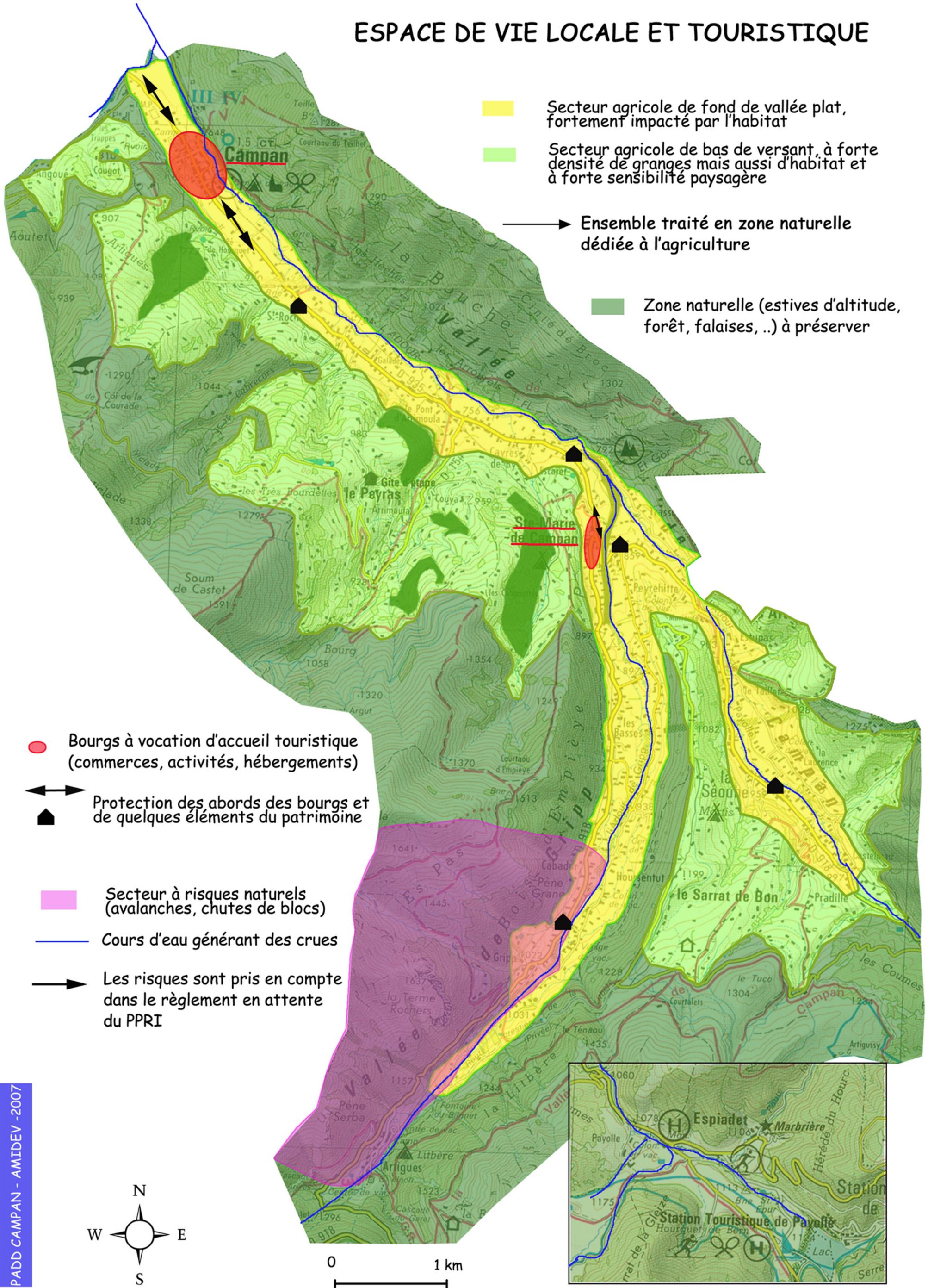
### **4° - DEFINIR CLAIREMENT LES AUTRES POLES ECONOMIQUES :**

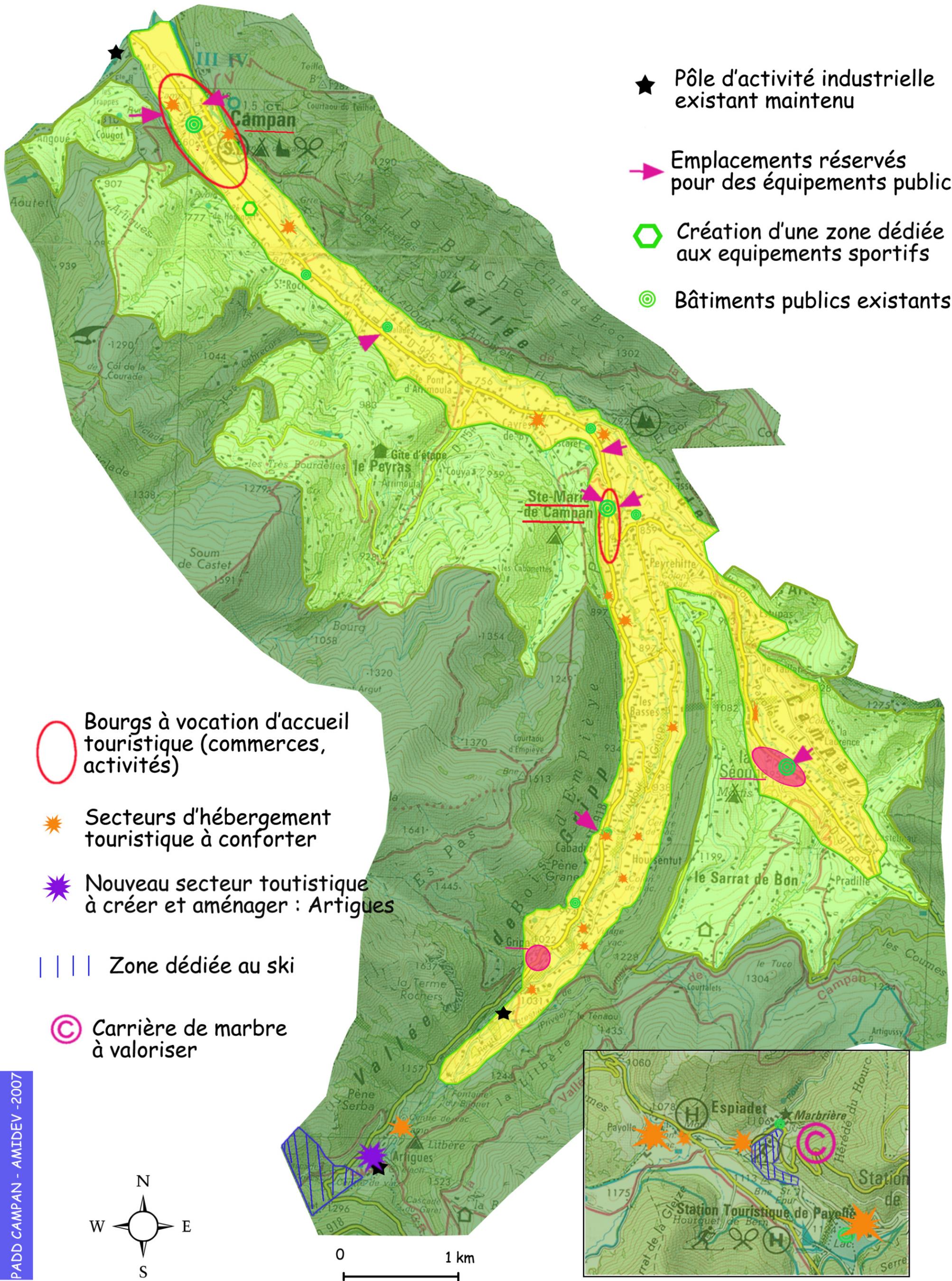
- Maintenir et encadrer dans ce territoire paysagèrement fort, les zones d'activités artisanales et industrielles existantes,
- Permettre l'implantation de petites installations artisanales, non polluantes, dans le tissu urbain plutôt que sur une zone spécifique nouvelle.

### **5° - METTRE EN ADEQUATION L'ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS AVEC LES CHOIX DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL RETENUS :**

- Prévoir des réserves foncières pour de futurs équipements communaux : élargissement/sécurisation de voies, extension des cimetières, nouvelles dessertes de quartier, voie piétonne, place, parkings.
- Gérer de façon cohérente l'extension des réseaux par un schéma directeur et une planification dans le temps à partir des orientations d'urbanisation retenues (eau potable, assainissement, voirie ...).

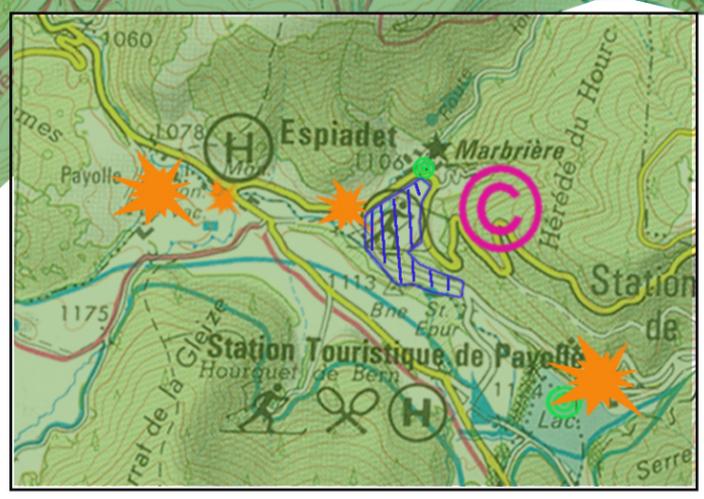
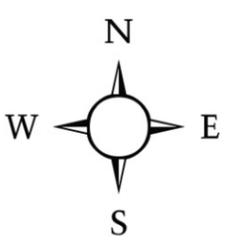
# PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE, ESPACE DE VIE LOCALE ET TOURISTIQUE





- ★ Pôle d'activité industrielle existant maintenu
- ➔ Emplacements réservés pour des équipements publics
- ⬡ Création d'une zone dédiée aux équipements sportifs
- ⊙ Bâtiments publics existants

- ⊖ Bourgs à vocation d'accueil touristique (commerces, activités)
- ★ Secteurs d'hébergement touristique à conforter
- ✳ Nouveau secteur touristique à créer et aménager : Artigues
- ||| Zone dédiée au ski
- Ⓢ Carrière de marbre à valoriser



## 1 - CONFORTER LES BOURGS

- Bourgs à étoffer avec des extensions (UB et AU)
- Coeurs de village à étoffer : Gripp - La Séoube - L'Espiadet

## 2 - STRUCTURER L'URBANISATION LINEAIRE TRADITIONNELLE

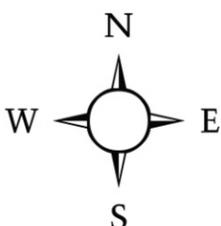
- Urbanisation linéaire traditionnelle renforcée
- Fond de vallée urbanisé

## 3 - CONTENIR LES NOYAUX ISOLÉS D'HABITAT EXISTANT

- Noyaux isolés : constructions, extensions limitées en surface

★ Secteurs d'hébergement touristique à conforter

◎ Bâtiments publics



0 1 km

